

Cette année encore, les directeurs locaux ont proposé des postes pour le mouvement spécifique, dans l'opacité la plus totale ! Nous ne sommes pas dupes, ce mouvement permet très clairement aux directeurs locaux d'organiser à leur guise la pénurie sur leur département. C'est dans ce but bien précis que la DG a modifié la « philosophie » initiale du mouvement spécifique. Dorénavant et conformément à la note du 27 septembre 2018, il s'agit de : « combler des services ciblés restés vacants au terme des mouvements généraux du 1er septembre 2018 et situés dans des directions territoriales, en métropole et dans les DOM ».

Pour mémoire ce mouvement était initialement prévu pour remédier à l'isolement de certains sites et/ou à la cherté de la vie.

La CGT- Finances Publiques vous le demande, c'est quoi un « service ciblé » ?

Par ailleurs, la seule information communiquée aux agent.es et aux organisations syndicales est le nombre de services et le nombre d'emplois proposés.

- Quid du nombre de sites/postes proposés par les directions ?
- Combien ont été refusés par la DG ?
- Quelles informations ont été données lors des CTL aux représentant.es des personnels ?
- Combien d'autres postes pouvant répondre à votre définition, n'ont pas été proposés par les directions locales ?
- Qu'en est-il de la gestion par les CAP locales des mouvements locaux ? Comment savoir si ces postes n'ont pas été refusés à des agents en local ?

Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'ensemble de ces éléments.

Les nouvelles règles d'affectation en 2019 pour 14 directions pré-configuratrices, étendues en 2020 à l'ensemble de la DGFIP, renforceront encore plus les pouvoirs des oligarques locaux, tout en opacifiant un peu plus les critères de choix des postes spécifiques.

Pour aborder plus précisément l'ordre du jour de cette CAPN, nous dénonçons les règles d'établissement de ce mouvement. S'agissant, selon la DG, d'un appel de candidature, aucune règle de priorité n'est prise en compte. Par ailleurs, il reste impossible de faire une demande liée.

- 50 services pour 62 emplois ont été proposés dans 42 directions pour ce mouvement.
- Sur les 107 demandes enregistrées, 103 ont été examinées et 4 ont été annulées, dont une sans aucune justification de la DG ! Il s'agit soit de collègues ne remplissant pas les conditions de délai de séjour, soit ayant demandé des postes non proposés ! Bref, à l'arrivée ce sont quand même 35,49 % des emplois proposés qui ne seront pas pourvus.

Nous constatons une fois de plus que la situation de l'emploi dans le réseau ne permet pas de combler l'ensemble des vacances sur les sites en difficulté. La CGT exige des recrutements à hauteur des besoins.

La CGT exige que les postes proposés n'aient pas été refusés lors du mouvement général, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La CGT rappelle que sa principale revendication d'une affectation la plus fine possible dans le cadre du mouvement général, permettrait de résoudre les difficultés de ces sites.

../.. suite pièce jointe

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [CAP B](#)

[Mobilité](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
